



Communiqué de presse

Bruxelles, le 23 septembre 2019 – 15.00 heures

KBC renforce son engagement en faveur du climat

KBC, ainsi que plusieurs autres grandes banques internationales, ont signé aujourd'hui l'Engagement collectif sur le climat (*'Collective Commitment to Climate Action'*), une initiative de l'UNEP FI, le Programme Environnemental des Nations Unies. Ce nouvel engagement est une expression claire des directives de l'UNEP FI sur la banque responsable, plus généraux, auxquels KBC s'est engagée en [décembre 2018](#) et qui ont été officiellement réaffirmés aujourd'hui lors d'une réunion officielle à New York.

Avec cet Engagement Collectif sur le Climat, KBC s'engage - en coopération avec ses clients - à stimuler le plus possible l'écologisation de l'économie et à limiter ainsi le réchauffement climatique à bien en dessous de 2°C, avec un objectif de 1,5°C, conformément à l'accord climatique de Paris. KBC s'appuie ainsi sur des politiques et initiatives antérieures (telles que la suppression progressive du financement des activités charbonnières et de la production de pétrole et de gaz non conventionnels) qui donnent forme à l'accomplissement durable du rôle social de KBC.

Johan Thijs, CEO du groupe KBC est fier de cette signature : *"L'impact du réchauffement climatique est l'un des plus grands défis de notre société. En souscrivant à l'Engagement Collectif sur le Climat, nous nous engageons, avec KBC Groupe, à apporter une contribution concrète et tangible à court terme à nos activités de base, non seulement en tant que banque, mais aussi en tant qu'assureur et gestionnaire d'actifs. Je suis heureux qu'en tant que groupe financier de premier plan, nous puissions à nouveau jouer un rôle de premier plan dans le processus de transition vers une société plus durable".*

Mesurer, c'est savoir

Depuis 2015, KBC a déjà réduit de 38 % les émissions directes de gaz à carbone provenant de ses propres activités et de sa propre consommation d'énergie. En signant l'Engagement collectif sur le climat, KBC s'engage à également s'attaquer à son impact indirect sur le climat. Cela signifie que KBC tiendra compte des crédits et des investissements dans les activités et les projets de ses clients commerciaux dans le calcul de cet impact. De cette manière, KBC renforce son rôle économique en tant que banque, assureur et gestionnaire d'actifs.

Dans une première phase, KBC développe les méthodes scientifiquement solides nécessaires pour cartographier l'impact climatique actuel des activités de son portefeuille de crédit et d'investissement. Ceci est fait en collaboration avec d'autres banques, assureurs et toutes les autres organisations concernées (telles que l'UNEP FI).

Lancement de projets pilotes

KBC a déjà lancé les premiers projets pilotes à cet effet. Par exemple, elle participe activement à la méthodologie de l'UNEP FI, qui vise à identifier les risques climatiques pour les secteurs les plus touchés de son portefeuille d'activités. En outre, KBC examine son portefeuille de prêts en utilisant la méthodologie PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) et prépare un pilote pour mesurer les émissions de CO2 associées aux activités du portefeuille de prêts et d'investissements selon la méthodologie PCAF (Platform Carbon Accounting Financials).

Sur la base de ces méthodologies, KBC sera également en mesure de publier des objectifs quantitatifs clairs dans un délai de trois ans, ce qui sera bien entendu conforme à l'accord climatique de Paris.

En dialogue avec les clients corporate

Dans l'intervalle, KBC continuera à prendre son rôle social à cœur, par exemple en engageant le dialogue avec les clients corporate et en les aidant à soutenir leur transition vers une économie plus verte. Cela se fait à l'aide des indicateurs rassemblés par KBC sur la base des méthodes UNEP FI et PACTA mentionnées ci-dessus, avec les produits financiers verts que KBC peut leur offrir et même en les mettant en contact avec des organisations partenaires qui peuvent aider à réaliser des initiatives d'économie d'énergie (telles que *Light as a service*, analyses énergétiques, etc.).

Complément

Aperçu des principaux principes directeurs et initiatives concrètes adoptées par KBC en matière de changement climatique

- Principes directeurs de KBC

En 2018, KBC a nettement renforcé les termes de sa politique énergétique en matière d'assurances et d'octroi de crédits, et a également étendu le champ d'application de cette politique à ses activités en matière de conseils donnés à ses clients sur les marchés des capitaux:

- *Charbon ainsi que gaz et pétrole non conventionnels:*

Une politique spécifique visant les sources d'énergie qui ont le plus lourd impact négatif sur l'environnement:

- Exclusion du gaz et du pétrole non conventionnels, y compris l'huile de schiste, le gaz de schiste et le sable bitumineux.
- Exclusion de toutes nouvelles activités liées au charbon, y compris l'exploitation minière et la production électrique basée sur le charbon.
- Suppression progressive de toutes les expositions résiduelles au charbon, pour arriver à un arrêt total en 2023. Cette exposition s'est déjà réduite, passant de 252 millions d'euros en 2016 à 34 millions d'euros en 2018.
- En accord avec les organisations écologiques locales, le financement de réseaux de chauffage urbain publics basés sur le charbon en République tchèque a été limité aux seules améliorations environnementales, pour parvenir graduellement à un arrêt d'ici 2035.
- Réduction de la capacité électrique basée sur le charbon des entreprises énergétiques intégrées à un maximum de 25% de la capacité totale d'ici 2023.

- *Pétrole et gaz:*

- Exclusion de toute nouvelle production électrique basée sur le pétrole, modernisations comprises.
- Exclusion des entreprises spécialisées actives dans l'extraction et l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz.

- Accent renforcé sur les investissements durables, permettant aux clients d'investir dans des produits de placement et d'épargne zéro fossile:

- Tous les fonds durables de KBC sont exempts de combustibles fossiles depuis fin 2017.
- Développement de nouvelles solutions d'investissements durables pour différents profils de clients, avec notamment le lancement d'un produit d'épargne-pension durable innovant.
- Les placements durables sont passés de 2,5 milliards d'euros en 2015 à 9 milliards d'euros en 2018, 40% environ de la nouvelle production ayant été placée dans des fonds d'investissement durables.
- Etant donné qu'à l'heure actuelle les entreprises énergétiques ne rapportent pas d'objectifs scientifiquement étayés en matière d'énergies fossiles, KBC n'est pas encore à même aujourd'hui d'exclure ces entreprises de ses placements conventionnels.

- Crédits pour les énergies renouvelables:

- KBC s'est fixé pour objectif de porter la part des crédits pour l'énergie renouvelable à 50% au moins du portefeuille total de ses crédits énergétiques d'ici 2030.
- En 2018, 44% du portefeuille total de crédits énergétiques étaient déjà octroyés à des projets d'énergie renouvelable.

- L'empreinte écologique directe de KBC:
 - KBC a revu à la hausse les objectifs de réduction de son empreinte écologique directe et ambitionne à présent une réduction de 25% d'ici 2020 et de 50% d'ici 2030.
 - En 2018, son impact carbone direct avait déjà baissé de 38% par rapport à 2015.
- Solutions entrepreneuriales durables destinées à soutenir les clients dans leur transition énergétique:
 - KBC entend faciliter et financer les investissements d'économie d'énergie que souhaitent réaliser ses clients via:
 - Le financement d'ESCO (société de services énergétiques) et des partenariats au niveau des économies d'énergie pour les clients corporate.
 - Des modules en ligne permettant de mesurer l'impact carbone des investissements de rénovation pour des clients particuliers.
 - L'émission d'une première Obligation Verte KBC à hauteur de 500 millions d'euros, destinée à financer les crédits pour des logements basse énergie et des projets d'énergie renouvelable.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur <https://www.kbc.com/fr/innovation-2019>